

Au-delà du « gel des contrats aidés », proposer, construire, agir.

Comme des centaines de milliers de structures des secteurs non-marchand et marchand en France, l'association Concordia est directement impactée par la décision unilatérale et pour le moins précipitée du Gouvernement de limiter drastiquement l'accès aux contrats aidés (CUI-CAE, Emploi d'avenir, CIE Starter). En l'espèce, pour Concordia, ce sont des équilibres budgétaires qui sont fragilisés et la remise en question du développement de ses activités (actions visant le développement de la citoyenneté, de la mobilité internationale et, plus largement, du vivre-ensemble).

Ce coup de rabot entre dans une logique alimentée depuis une quinzaine d'années de baisse continue des subventions au monde associatif (même s'il n'est pas le seul impacté par cette décision).

Soyons clairs : les emplois aidés ne constituent pas une panacée, difficile de les défendre en tant que tels. Citons : pression des salaires vers le bas, contrats courts, limitation des recrutements à certains profils, effet d'aubaine, structures qui régulièrement n'accompagnent pas leur obtention par un accès à de la formation pour les salarié.e.s concerné.e.s.

Il n'empêche : cette décision estivale, sans solution de repli, génère et va générer des difficultés pour des structures qui vont devoir limiter leurs activités, voire disparaître, et des personnes qui vont rester ou s'inscrire au chômage. Où est la cohérence à l'heure où le Gouvernement dit « se battre pour l'emploi »? Transformer, oui. Mais sans casser.

De fait, Concordia :

- exprime sa solidarité avec les structures, notamment associatives, qui vont pâtir et pâtissent déjà du « gel » des contrats aidés ; et aux personnes lésées (promesses d'embauches non tenue, renouvellements impossibles) qui vivent cette situation de façon difficile voire dramatique ;
- attend du Gouvernement qu'il précise ses intentions vis-à-vis de son soutien au monde associatif ;
- appelle à la vigilance sur le fait que le Service civique - qui est une mission de *volontariat indemnisé* - ne saurait se substituer à des *emplois rémunérés*. Les deux statuts ne devant surtout pas être confondus. De plus, le Service civique, qui peut constituer une expérience précieuse tant pour les volontaires que pour les structures d'accueil, n'a pas vocation à répondre à tous les enjeux sociaux de notre temps (lutte contre le chômage, occupation des jeunes, politique de soutien aux associations, etc.) ;
- invite chacun et chacune, en particulier les bénévoles, adhérent.e.s, volontaires et salarié.e.s de Concordia, à s'impliquer dans le débat aux niveaux local et national et à participer à un mouvement collectif de construction de pistes d'actions. Des débats, ateliers, réunions publiques fleurissent ici et là sur la question de la politique associative : investissons ces espaces, échangeons, discutons, proposons, agissons ;
- incite les pouvoirs publics à prioriser leurs actions et à s'engager, avec les associations, avant tout : pour des conditions de travail et de logement dignes pour toutes et tous, pour des services publics accessibles partout, pour ces hommes, ces femmes et ces enfants qui fuient la misère et la guerre et espèrent trouver en France un territoire d'accueil.

Concordia, ensemble, ailleurs, autrement

Le dimanche 10 septembre 2017